



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement d'emprunt numéro 705-1

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 7 juin 2022, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 705-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 705 décrétant une dépense et un emprunt de 3 623 173 \$ pour la construction d'un complexe aquatique afin d'augmenter l'emprunt à 8 990 520 \$

Le règlement numéro 705-1 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement ayant eu lieu le 13 juin 2022 ainsi que celle du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 juillet 2022.

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 6 juillet 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière